



SAINT-LOUP

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUIN 2017

PRESIDENT : Monsieur Jean-Pierre JACQUEMOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM JACQUEMOT JP, DANVE F, GONDARD I, BURNICHON C, GERBERON A, PONCET M-F,
TERRAILLON L, BEREZYIAT Ch, TRIPARD V, PERRIN E, MOGE M, FROGET F, COMBY P, TUREAU E.

Absent et excusé : Monsieur Michel DEFLACHE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente en date du 6 avril 2017. Une correction est apportée en page 3, dans le titre « Acquisition matériel voirie » et page 4 ; il convient de rajouter la Commune d’Affoux concernant le projet de fusion des communes. Ce document est ensuite adopté à l’unanimité.

Puis Monsieur le Maire invite l’assemblée à délibérer sur les sujets suivants : Amendes de police 2017, demande de subvention au Département, Urbanisme et PLU, Aire de jeux multisports : consultations, Ecole prestation repas/changement de prestataire et enfin Questions diverses.

Madame Florence FROGET est désignée Secrétaire de séance.

AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

La Commune peut bénéficier d’une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière ou au stationnement : Monsieur le Maire suggère au Conseil municipal d’effectuer une demande de subvention concernant le projet de « réhabilitation de la Place du Tilleul » (circulation des piétons, réfection de l’enrobé, mise en accessibilité PMR de l’arrêt de bus)

Le projet de réhabilitation est estimé entre 20 000 et 25 000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire et accepte de constituer un dossier de demande de subvention au titre de cette dotation.

SUBVENTION AU DEPARTEMENT - PACT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réfection du système de chauffage de la salle des fêtes « ALDO MEGGIOLARO ». En effet, la Commune envisage le remplacement de cette chaudière qui a une quarantaine d'années et est susceptible de tomber en panne à tout moment.

Il précise le montant de l'estimation qui s'élève à 65 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention départementale auprès de Monsieur le Président du département du Rhône au titre du PACT annuel (dossier à déposer avant le 21 juillet 2017).

La société HELAIR ENERGIE étudie l'installation d'une Centrale de Traitement d'air à Gaz (procédé plus économique).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et décide la réfection du système de chauffage de la salle des fêtes « ALDO MEGGIOLARO ».

URBANISME / PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire, après avis de la DDT, concernant le PLU de la Commune.

Après lecture du projet de délibération complémentaire par chaque conseiller, Monsieur Eric TUREAU demande à reformuler le 3^{ème} point en page 2 : « Eloignement des quartiers périphériques par rapport au centre-bourg. Leurs développements ne semblent donc pas prioritaires. » Il s'agit de l'économie du territoire, de la Commune : Monsieur le Maire demandera au Bureau d'étude de modifier cette phrase. Dans la partie économique (page 2), le mot « promouvoir » sera remplacé par le mot « préserver ». Des précisions devront être apportées sur ce libellé : « Fixer les zones de développement économiques en évitant.... ».

Monsieur le maire précise qu'après modification (sous réserve des corrections des paragraphes et de la bonne rédaction de l'ensemble), la délibération sera adoptée à l'unanimité. Il ajoute que le Conseil municipal aura à débattre à nouveau sur le PADD et fixe au jeudi 27 juillet 2017 la date de la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente un certain nombre de dossiers arrivés en mairie récemment :

2 déclarations préalables et

3 permis de construire au nom de :

- Monsieur SOLAK / Le Payet,
- Monsieur BLANCHIER / Noilly
- Monsieur DUMAS / Hameau de La Goutte

AIRE DE JEUX MULTISPORTS : CONSULTATIONS

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Alain GERBERON.

Pour l'aménagement de l'aire sportive, parc de jeux et de loisirs, la Commune a consulté pour les études, les bureaux OXYRIA et REALITES. A la fin du mois de mai, la Commune a passé commande au bureau d'études OXYRIA, offre moins-disante pour un montant total de 6070,00 euros HT. La mission couvre l'Avant-Projet, le projet, la concertation, les dossiers techniques de consultation des entreprises (ACT-DCE) et l'analyse.

La réunion d'enclenchement s'est tenue le 15 juin 2017. Le schéma de principe a été discuté et le projet devrait être disponible pour la fin du mois de juillet 2017.

Monsieur Alain GERBERON ajoute que l'objectif est de consulter à la fin du mois d'août 2017 afin d'engager les travaux au mois d'octobre 2017.

ECOLE : Prestation « repas » / changement de prestataire

Faisant suite à la non-reconduction du contrat avec l'Association MESSIDOR concernant la fourniture des repas du Restaurant scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de DAREIZE / SAINT-LOUP, un appel d'offres a été lancé.

Seules deux sociétés ont répondu : «Mille et un repas » et RPC (Restauration Pour Collectivités).

La commission cantine a retenu le prestataire RPC qui propose un engagement d'un an renouvelable. Le prix du repas s'élève à 2,43 euros TTC (au lieu de 3,48 € chez 1001 repas). La société RPC est présente dans de nombreuses collectivités ; des menus avec repas BIO existent pour satisfaire les écoles maternelles et primaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix du prestataire RPC pour la fourniture de repas au Restaurant scolaire à partir du mois de SEPTEMBRE 2017 et fixe les tarifs comme suit :

- 4,00 euros pour un repas réservé,
- 6,80 euros pour un repas exceptionnel.

RPC détient un logiciel permettant aux familles d'effectuer leurs réservations directement auprès du prestataire. Cette option proposée, à titre gratuit, est à l'étude.

- **En ce qui concerne les TAP :**

Madame Isabelle GONDARD prend la parole et rappelle au Conseil municipal la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours, le décret n'étant pas encore paru. Aucune information précise ou officielle n'est transmise par l'Inspection Académique à ce jour. En revanche, 70% des familles sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le passage à la semaine de quatre jours est envisagé en 2018 compte tenu de l'incertitude de l'Etat et de la non-parution du décret. Il ajoute que l'effectif pour la rentrée scolaire 2017/2018 est de 163 élèves : ce chiffre n'est pas définitif mais s'il se confirmait le jour de la rentrée, une ouverture de classe aurait lieu.

QUESTIONS DIVERSES

LA TOILE DES GONES

Madame Françoise DANVE informe le Conseil municipal que les locaux scolaires seront mis à disposition du Centre aéré « la toile des gones » du 10 au 28 juillet 2017 : une soixantaine d'enfants seront accueillis. La visite du Médecin de la PMI est programmée.

FETE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la fête de l'école qui se déroulera le 1^{er} juillet 2017.

FOOTBALL CLUB PONTCHARRA / SAINT LOUP

Monsieur Michael MOGE informe le Conseil municipal que des dégradations ont été constatées dans les vestiaires et que les filets ne sont pas posés. L'Assemblée Générale aura lieu vendredi 23 juin 2017. Monsieur le Maire de Tarare sollicite la Commune afin de pouvoir disposer du terrain de football pour les entraînements des vétérans. Le prêt du terrain sera accordé gracieusement.

TRAVAUX DE BATIMENT

Trois portes sont à remplacer à l'école : le devis de la Société GOBBA s'élève à 10 513 euros pour des portes en aluminium.

Concernant la salle des fêtes, des travaux de peinture et menuiserie sont envisagés :

- Proposition Daniel BLANC : 3 615,70 euros
- Proposition BOVAGNET : 3 062,62 euros

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 00